



Paris, le 10 juillet 2020

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 9 juillet 2020

Retrouver les communiqués unitaires portés en ouverture du CT [ICI](#) et à son issue [ICI](#).

### Les points saillants issus de ce CT :

- Transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur : l'arbitre au milieu de la mêlée !

#### → À retenir :

- Le SGG reste sourd aux demandes de conserver le pilotage inter-ministériel des DDI. Le pilote serait désormais juge et partie. Mais **les OS présentes ont voté unanimement CONTRE !**
- Bien que le SGG se défende d'une quelconque remise en question des instances nationales de dialogue social, CT et CHSCT des DDI, FO rappelle les textes en préparation qui conduisent à des instances départementales uniques. **Alors, ce sont bien aussi les instances nationales qui sont menacées...et l'existence même des DDI !**

- Service national universel (SNU)

#### → À retenir :

- Des échanges qui rappellent les propos tenus en d'autres instances ministérielles, pour un même résultat : **un vote unanimement CONTRE le décret visant à généraliser le SNU.**

- Retour d'expérience de la gestion de la crise sanitaire

#### → À retenir :

- Sans surprise, un satisfecit du MI sur la gestion de cette crise sanitaire. Le pilote est fier d'avoir su gérer, depuis les cadrages de missions prioritaires aux déploiements des moyens logistiques et informatiques.
- FO souligne ce que le MI ne fait pas

apparaître : la mobilisation des agents qui a permis la réussite globale des continuités des missions et de permettre à chacun de jouer son rôle pendant cette période ;

- l'importance des instances de dialogue social mobilisées à tous les niveaux pour permettre de conserver le lien entre tous et le fonctionnement des structures dans le respect des obligations des uns et des droits de tous.
- **FO réitère ses revendications pour la défense et le renforcement des structures existantes** : les doter des moyens humains et financiers nécessaires et suffisants pour mener à bien leurs missions actuelles !

- Réforme de l'organisation territoriale de l'État

#### → À retenir :

- Sur demande conjointe des OS représentatives, **le SGG a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.** FO a remis en séance ses constats et analyses, tout en rappelant ses attentes sur les différentes mesures engagées.
- Le SGG s'est engagé à en faire part au 1er Ministre dont les orientations données par le discours de politique générale donneront le ton...
- **En conséquence, le dialogue social conduit dans la précipitation dans de nombreux départements a vocation à être suspendu (y compris concernant les Secrétariats Généraux Communs).**

**Ordre du jour surréaliste** (les réformes relancées avant tout bilan de la crise sanitaire) **dans un calendrier surréaliste** (tout juste au lendemain d'un remaniement gouvernemental), voilà en résumé le contexte à l'ouverture de ce CT.



Le 07 juillet 2020

Pilotage et organisation de l'État territorial au niveau départemental :

**Le temps de (re)poser les bonnes questions**  
Depuis le début de confinement, en absence de services, en télétravail, en travail à distance, ou en autorisation spéciale d'absence, dans des conditions souvent très difficiles, chaque agent des Directions départementales Interministérielles à son niveau a répondu « présent ». Toutes et tous ont contribué à la continuité du service public, à la sécurité de nos concitoyens, et à la lutte contre la propagation du COVID-19.

La prochaine crise sera peut-être à nouveau financière, sanitaire, alimentaire, agricole, environnementale, peut-être liée à des mouvements sociaux d'ampleur inédite, à un accident industriel majeur. Avec une certitude : elle concernera directement les champs de compétence exercés en DDI.

Pour les organisations représentatives au Comité Technique des DDI, l'heure n'est pas à la reprise des réformes telles qu'engagées avant la crise. L'heure est à la définition des enseignements qui doivent en être tirés. De plus, les nouvelles orientations de Gouvernement méritent d'être examinées, notamment sur les questions de décentralisation, susceptibles d'impacter les missions de l'État assurées par l'administration déconcentrée dont les DDI et, par voie de conséquence, son organisation.

Ainsi, les organisations représentatives au CT des DDI demandent que les travaux du CT des DDI prévu le 9 juillet prochain, s'il devait être maintenu dans le contexte du remaniement gouvernemental, soient prioritairement consacrés au retour d'expérience de la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 dans les DDI et à la mise en place de groupes de travail pour en tirer les enseignements. Cet exercice doit s'inscrire comme un premier élément en vue d'un bilan constructif et approfondi de la crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation et les conditions de travail. La Rôture, les différentes réformes réalisées depuis 2010 et l'organisation des services de l'État telle qu'envisagée par la réforme en cours, doivent aussi être évaluées à la lumière de cette crise. Il faudra en particulier s'interroger aux fonctions support, avant création des SGC.

Enfin, les organisations représentatives au CT des DDI demandent la suspension de projet de rattachement de pilotage des DDI auprès de son ministre de l'Intérieur, ce qui serait contre-productif pour le portage de l'ensemble des politiques de l'État au niveau départemental, ce qui est soit hors ou en période de crise.

Sur l'ensemble de ces sujets, les organisations syndicales représentatives au CT des DDI demandent audience au nouveau Premier ministre en tant que président de cette instance.

**Suite au remaniement gouvernemental, la politique gouvernementale sur l'Etat territorial sera-t-elle remaniée?**

**Les enseignements issus de la crise sanitaire (malheureusement pas endiguée) amèneront-ils à re-questionner les réformes en DDI?**

Puisque rien n'est moins sûr, **l'ensemble des organisations vous représentant en Comité Technique des DDI avait décidé de s'adresser au nouveau Premier ministre** pour demander un changement de cap (retrouvez notre communiqué commun [ICI](#), porté de manière unitaire en ouverture du CT).

**Pour en savoir plus sur les débats...**

Réponses apportées par le Secrétaire général du gouvernement en ouverture des débats :

Le SGG confirme tout d'abord qu'il a accédé à la demande de retrait de l'ordre du jour du point relatif à la réforme de l'organisation territoriale de l'État, actant le fait que le changement de gouvernement ne permettait pas de disposer des arbitrages nécessaires et reconnaissant qu'il faut attendre le discours de politique générale du 1<sup>er</sup> Ministre et les orientations données.

Toutefois, le SGG confirme sa position quant aux dispositions devant être présentées au présent CT des DDI, notamment celles liées au transfert de l'autorité du SGG au MI.

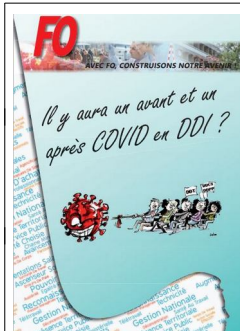
**FO demande que le SGG rappelle clairement aux services les arbitrages et signes nationales**, car bon nombre d'instances sont convoquées cet été, notamment sur le dossier SGC, avec pour objectif d'être prêts localement au mois de septembre.

La question est bien de savoir si la course à l'échalote conduite par les services locaux doit se poursuivre ou s'il est urgent d'attendre !

FO précise également **qu'aucune pression ne doit être exercée sur les représentants des personnels et les personnels eux-mêmes** pendant la période qui s'annonce. En l'attente de ces arbitrages, l'administration au niveau local ne peut se prévaloir de décisions politiques pour poursuivre les réformes en cours.

**Le SGG nous confirme qu'il remontera nos attentes au 1<sup>er</sup> Ministre.**

Sur ce sujet, retrouvez [ICI](#) le communiqué commun adopté à l'issue de la séance par les organisations syndicales présentes.



En appui, **FO a mis sur la table ses éléments de diagnostic, confortés par votre expression** (près de 1000 réponses en quelques jours à notre enquête en ligne !).

Autant dire que **les réponses collectées confirment les constats portés durant la crise dans les différentes instances** locales et nationales en matière de conditions de travail au sens large (en CHSCT en particulier).

Pour les enseignements à tirer, **les réponses confortent nos analyses**

**et revendications :**

- Les 2/3 des agents demandent un renforcement de la tutelle ministérielle, le maintien de l'action sociale ministérielle, l'abandon des SGC et l'arrêt de la préfectoralisation des DDI.



- Près des 3/4 des agents sont opposés à de nouveaux transferts/privatisations de missions, demandent un renforcement de leur statut particulier pour exercer leurs compétences au niveau départemental

**Si le nouveau gouvernement veut écouter, la réforme de l'organisation territoriale de l'État devrait être stoppée.**

- 3/4 des agents jugent que le CT des DDI doit rester le lieu où est traité leur situation
- 1 % des agents jugent que c'est au ministère de l'Intérieur que doit se tenir le dialogue social pour les DDI

**Si le nouveau gouvernement veut écouter, le transfert du pilotage de l'interministérialité au seul ministère de l'Intérieur devrait être abandonné.**

- Près de 9 agents sur 10 sont contre la suppression des CHSCT

**Si le nouveau gouvernement voulait écouter, la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » serait suspendue, en particulier pour ce qui est de la suppression des CHSCT. Le SGG devrait aller dans notre sens, s'étant appuyé lors de la crise exclusivement sur le CHSCT des DDI (6 réunions contre aucune du CT des DDI).**

- Les 3/4 des agents attendent une augmentation de leurs rémunérations et l'amélioration de leurs conditions de travail, et l'abandon de la réforme des retraites

- 8 agents sur 10 s'opposent à de nouvelles baisses d'effectifs, et plus de 9 agents sur 10 demandent le renforcement du service public et l'élargissement du télétravail.



**Si le nouveau gouvernement voulait écouter, il changerait de cap en abandonnant CAP 2022, la réforme des retraites, et il ouvrirait de réelles négociations pour améliorer les rémunérations et les conditions de travail des agents publics.**

**Sur la réforme de l'organisation territoriale de l'État...les remèdes proposés par FO !**

- Inverser enfin la logique, **partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face, et se donner les moyens d'y répondre**
- **L'arrêt pur et simple des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs.** Aucune organisation n'est en mesure de se projeter vers l'avenir dans un objectif de réaliser des missions essentielles, encore moins d'adapter ces missions à des besoins essentiels qui évolueront, si la préoccupation quotidienne depuis plus de 15 ans est encore et toujours de s'adapter pour tenter de faire aussi bien avec moins de personnels et moins de moyens;
- **Redonner l'attractivité nécessaire aux missions techniques et spécialisées exercées en DDI,** précieuses en tout temps pour prévenir et conseiller, indispensables en période de crise pour agir. Les mêmes qui en appelaient aux compétences métiers pour assurer la sécurité en période de crise, scandent à nouveau le « plus d'interministérialité » et de fongibilité.
- **Établir des plans massifs ministériels de recrutement statutaire** permettant d'anticiper les effets de la pyramide des âges des agents des DDI, et contribuer à lutter contre la précarité de notre jeunesse en période de crise.
- **Réinvestir dans la connaissance du territoire dans tous les domaines** (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises.

En pointant que **la reprise des chantiers Secrétariats Généraux Communs/Nouvelles Directions Départementales Emploi/Travail serait malhonnête** dans la mesure où les textes d'accompagnement n'ont pas été publiés, privant les agents inscrits dans un projet de mobilité n'ont pu en bénéficier. En rappelant que dans plusieurs ministères, ces derniers n'auront accès à aucun cycle de mobilité collectif d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Et si cela ne relève pas directement de cette instance, mais finalement d'aucune, nous attirons l'attention sur le chantier SGC en Outre-Mer, dont les conditions nous interrogent au-delà du principe.

## **Point 1** **Projet de décret modifiant les articles 1<sup>er</sup> et 11 du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles**

Les positions de FO :

Les positions et analyses de FO sont claires et constantes sur ce sujet, depuis le lancement en 2019 de l'opération « interministérialité monoministérielle » à laquelle nous sommes opposés. Nous ne les redévelopperons pas toutes ici, nous pointerons juste :

- qu'à l'occasion de sa « conduite accompagnée » du pilotage des DDI durant cette crise, l'élève ministre de l'Intérieur a admis ses limites, et s'est montré heureux de pouvoir s'appuyer sur des chaînes et dispositifs ministériels qu'il cherche à supprimer en temps normal.
- que FO refuse de placer les débats au plan des luttes de pouvoir ayant dicté cet arbitrage du précédent gouvernement (rappelons que le précédent ministre de l'Intérieur se félicitait devant les Préfets d'avoir « tordu le bras des autres ministères »). FO combat simplement ses effets palpables dans la durée, attaquant une nouvelle fois la capacité de portage technique et opérationnel des services de l'Etat au niveau territorial.
- que notre opposition à ce projet de décret est confortée par la teneur des projets de textes examinés au niveau de la Fonction Publique sur la mise en place de Comités Sociaux d'Administration uniques au niveau départemental. Le croisement de ces 2 mesures implique disparition du CT des DDI en 2022, alors que 3/4 des agents jugent que le CT des DDI doit rester le lieu où est traité leur situation, et seulement 1 % des agents jugent que c'est au ministère de l'Intérieur que doit se tenir le dialogue social pour les DDI.

Si le gouvernement et son administration veulent rester crédibles, qu'ils assument jusqu'au bout : une direction sans secrétariat général, sans dialogue social propre, ce n'est plus une direction ! La modification proposée du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles équivaut à sa suppression.

FO avait demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour en l'attente d'un ré-examen interministériel, FO votera contre ce projet de texte.

### **À retenir des débats :**

Le SGG fait semblant de découvrir l'opposition des OS au transfert de son autorité à celle du MI alors que chacune le martèle depuis que celui-ci est envisagé. Le Directeur des Services Administratifs et Financiers confirme que ce projet de décret ne remet pas en cause l'existence du CT et du CHSCT des DDI, mais une expertise et un arbitrage sont attendus sur ce point.

Sur le doute exprimé pas les OS quant à la capacité du MI à honorer le pilotage des DDI, ce dernier se dit légitime en s'inscrivant dans le prolongement de ses missions assurées depuis maintenant 1 an : la gestion des emplois DATE est pris en exemple. Pour lui, la crise sanitaire du COVID a démontré que le MI avait pu assurer le déploiement des besoins des services inscrits dans le périmètre de l'Administration Territoriale de l'Etat.

Le MI précise qu'il n'a pas vocation à s'immiscer dans les missions des autres ministères (une prise de conscience liée à la gestion de la crise ?) : RH, urbanisme, action sociale, ... ces missions relèvent bien des périmètres ministériels et cela a vocation à durer (sic!). Concernant le dialogue social, l'administration souligne le travail entre l'administration centrale du MI et les DDI d'une part, les ministères d'autre part, qui a permis de mobiliser les interlocuteurs durant ces mois de crise sanitaire et d'assurer les préparations nécessaires au bon fonctionnement des instances ; 6 CHSCT des DDI ont pu ainsi se tenir dans des conditions que chacun n'aurait pas imaginé il y a encore quelques mois.

FO pointe du doigt les risques de perte de compétences dans ce futur fonctionnement, rappelant que c'est le maintien des compétences métiers au sein des DDI qui a permis à ces structures de conserver leur utilité auprès des territoires et de leurs partenaires locaux.

FO demande à ce qu'une distinction soit faite et maintenue entre l'arbitrage inter-ministériel et le fait que l'animateur soit également le décisionnaire. Être juge et partie, alors que l'expérience de cette instance a montré que l'arbitrage interministériel semblait être au juste niveau, et ce depuis 10 ans.

En effet, depuis la RéATE, en cas de crise et malgré les coupes budgétaires, les compétences en DDI ont permis de faire face à toutes les situations et il n'est pas question, ici, de lutte de pouvoir, mais bien de savoir quel sera le jeu dans les prises de décisions inter-ministérielles assurées jusqu'ici par Matignon, le cas échéant.

Si le SGG est sensible aux hommages rendus à ses services ainsi qu'à ses collaborateurs (y compris ceux transférés au MI) - demande à les faire figurer au PV - il distingue dans nos interventions les points écartés de l'odj et ce transfert d'autorité qui aujourd'hui doit être effectif. Il en serait même à nous reprocher la lenteur que ce transfert a pu prendre !!!

Ce texte étant présenté pour avis, il est procédé au vote.

#### **Relevé des votes sur le projet de décret :**

**Vote Contre unanime : FO – UNSA – CFDT**

*nota : la CGT n'a pas souhaité participer à l'instance*

## **Point 2** **Projet de décret portant diverses dispositions relatives au service national universel**

### Les positions de FO :

En prolongement de la consultation de plusieurs Comités Techniques Ministériels, le CT des DDI est consulté sur le projet de décret qui doit servir de base à la mise en place généralisée du service national universel (SNU).

Alors qu'il coupe les vivres aux associations en supprimant les emplois aidés (plus de 16 000 emplois supprimés dans les associations en deux ans), **le précédent gouvernement voulait, par le biais du SNU, faire travailler les jeunes gratuitement dans celles-ci et leur demande de les encadrer.**

Alors qu'il détruisait les services dédiés à la jeunesse et aux sports, cassait les statuts des personnels, projetait de privatiser une partie des missions, réduisait le budget dédié à ces champs, poursuivait la réduction des emplois « jeunesse et sports » et préparait une énième réforme pour réduire à néant les missions d'Etat dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des politiques sportives en créant les « DRAJES », **le précédent gouvernement instaurait le SNU et demandait à ces personnels de le mettre en place.**

**Pour FO, c'est non !**

### FO réitère ses revendications pour :

- l'abandon du SNU,
- l'attribution des crédits suffisants pour mettre en place les politiques éducatives déjà existantes en matière de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire. FO refuse que le SNU vampirise ces politiques,
- la création de postes statutaires de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sports, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs pour combler les pertes de ces dernières années, et ainsi permettre aux personnels d'assurer pleinement leurs missions.

FO avait demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour en l'attente d'un ré-examen interministériel, FO votera contre ce projet de texte.

### **À retenir des débats :**

Les organisations syndicales se prononcent unanimement contre ce projet et rappellent les positions et observations déjà portées à la connaissance de l'administration. Mais pour autant, aucune prise en compte des arguments des représentants des personnels !

Ce texte étant présenté pour avis, il est procédé au vote.

#### **Relevé des votes sur le projet de décret :**

**Vote Contre unanime : FO – UNSA – CFDT**

*nota : la CGT n'a pas souhaité participer à l'instance*

### **Point 3 Point sur le retour d'expérience de la gestion de la crise sanitaire du COVID19 dans les DDI**

#### **Les positions de FO :**

Au-delà des premiers constats portés en ouverture de ce comité technique, les réponses des agents des DDI invitent **à l'ouverture d'un chantier pour l'amélioration de leurs conditions de travail et l'élargissement du télétravail.**

FO rappelle que les points affichés par l'administration ne prennent pas en compte les attentes des organisations syndicales, déjà formulées lors des débats aux différents CHSCT des DDI, concernant notamment la forme selon laquelle se sont déroulées les semaines de crise sanitaire. **La multitude des CHSCT tant inter-ministériels que ministériels ou locaux démontrent l'importance de ces instances qu'il convient de maintenir.** Par ailleurs, FO a rappelé que les membres de cette instance attendent toujours des informations de l'administration **concernant les dotations en matériels informatiques de la part du MI, les remontées relatives aux versements des primes COVID, ou encore le versement des indemnités des frais de repas aux agents des DDI,...**

**Nous soulignons que la menace épidémique n'est pas écartée, et que la crise n'est peut-être pas derrière nous.** Pour FO, la priorité reste la santé des agents. Nous dénonçons en conséquence les mesures de retour général en présentiel imposé, contraire même aux préconisations gouvernementales : « Le télétravail n'est plus la norme, mais il reste une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, y compris alternée. ». Nous demandons un rappel en la matière.

**Nous soulignons une nouvelle fois la situation des personnes fragiles et soumis à des difficultés de garde d'enfants au-delà du 10 juillet,** et demandons l'aménagement des conditions permettant de passer le cap de l'été en intégrant la dimension humaine de ces questions.

### **À retenir des débats :**

L'administration remercie également les OS d'avoir permis aux instances de se tenir malgré les difficultés rencontrées. Elle confirme que la distribution des moyens matériels n'est toujours pas effective : 2000 sont livrés, 2000 vont arriver et 2000 restent encore à livrer aux services de l'ATE. Une extrême concurrence existe à ce jour pour se doter de ces matériels, mais les services de l'ATE ont été livrés ou seront livrés par le MI. Il précise que les cellules de suivi psychologique existants sont maintenues pour les agents qui en éprouvent le besoin.

Pour les éléments d'informations attendus par les OS - primes COVID, indemnités restauration...- le point est fait en inter-ministériel pour livrer les consignes et les bilans genrés attendus.

Un questionnaire sera envoyé à tous les services, mais en ne questionnant sans doute que les chefs de services. Il convient de faire attention aux redondances des sollicitations auprès des agents et de leur multiplicité, mais il convient aussi de veiller au recueil des expériences de chacun.

FO n'a pas attendu que l'administration se préoccupe du retour d'expérience « vu du terrain », en s'adressant **à l'ensemble des agents** ([près de 1000 réponses](#) en quelques jours à notre enquête en ligne !). !



FO rappelle que les consignes déclinées auprès des agents sont variables d'une DDI à une autre et souhaite que le retour d'expérience puisse être réalisé dans le cadre de la feuille de route du CHSCT des DDI.

### **Questions diverses FO :**

À notre question quant aux suites réservées aux votes unanimement contre sur les sujets du jour, le SGG précise qu'il en rendra compte au 1<sup>er</sup> Ministre et qu'un nouveau CT sera convoqué très prochainement.

Dans le cadre de l'ANCT et de la désignation des délégataires adjoints, FO a demandé une cartographie de ces désignations. Le SGG a accepté cette demande, reconnaissant l'intérêt du sujet.

### **Les prochains épisodes ...**

Le Comité Technique des DDI sera re-convoqué prochainement suite au vote unanimement contre les textes relatifs au transfert du pilotage des DDI au ministère de l'intérieur.  
Avec à la clé le résultat des arbitrages du nouveau Premier ministre sur la réforme de l'organisation territoriale de l'État ?